

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 263

Objet : Remplacement des panneaux de signalisation des passages piétons sur la voie verte de Chamant.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant qu'il est important de procéder au remplacement des panneaux de signalisation des passages piétons situés le long de la voie verte de Chamant. En effet, plusieurs équipements présentent des signes de vétusté et ne garantissent plus une visibilité optimale pour les usagers de la route.

Le remplacement de ces panneaux permettra ainsi d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers, de prévenir les risques d'accident et de garantir un aménagement public sécurisé et entretenu.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société SIGNATURE, dont le siège est situé sise 1052 Route Nationale, 80260 Poulainville, pour un montant de 4 920.00 € HT, soit 5 904.00 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- La société SIGNATURE.

Fait à Senlis

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **19 OCT. 2026**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **19 OCT. 2026**

Signé électroniquement par
Alain BATTAGLIA




Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Le 15 octobre 2026

Signature - Nord - Amiens

1052 Route nationale

80260 Poulainville

T/ +33 3 22 38 27 68

amiens@signature.eu

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 Avenue Félix Louat

60300 Senlis

Poulainville le 10 juillet 2026

DEVIS

- > Notre référence : 26 AFO60 0607 02 - CCSO - SECURISATION VOIE VERTE SV CHAMANT
A L'ATTENTION DE M. LEFEUVE
- > Affaire suivie par : Arnaud FLIPO

CCSO - SECURISATION VOIE VERTE SV CHAMANT**Communauté de Communes Senlis Sud Oise****Maître d'ouvrage**

**Communauté de Communes Senlis Sud
Oise
43 Avenue Félix Louat
60300 Senlis**

DEVIS

Devise : Euro

> Notre référence : 26 AFO60 0607 02 - CCSO - SECURISATION VOIE VERTE SV CHAMANT
A L'ATTENTION DE M. LEFEUVE

Désignation des ouvrages**Unité****Quantité****Prix unitaire****Montant H.T****E0 - Solution de base**

1.1	Fourniture et pose d'un panneau de signalisation c20a 700mm OPTILED+ y compris fourniture d'un mât 80x80 fixations, batterie et alimentation solaire et massif béton	u	2,000	2 460,00	4 920,00
-----	--	---	-------	----------	----------

Total E0 - Solution de base**4 920,00****Total H.T****4 920,00****T.V.A 20,00%****984,00****Montant T.T.C. en Euro****5 904,00**